EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA

046-214602211 COMMUNE DEPLANIOLES

Séance du 11 Avril 2023

Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	10
- votants	13
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre	: 0
- abstentions	: 0
Convocation	.03/04/23

L'an deux vingt-trois, le onze Avril à 20 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la Mairie de Planioles sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents: Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés: BAGNAUD Jean-Philippe (pouvoir à Mme MAZET), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA), TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT)

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n° CM11042023-08

OBJET

Suppression d'un d'Adjoint poste Administratif pp 2ème classe et d'un création d'Adjoint poste Administratif pp 1ème classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire a été embauché dans un cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 01/01/2020.

Elle est employée aussi dans ce cadre d'emploi par le SIAEP CAMBURAT PLANIOLES.

Etant donné son ancienneté dans ce cadre d'emploi au SIAEP, et l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe au SIAEP CAMBURAT PLANIOLES.

Il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe de l'agent qui occupe cet emploi à raison de 28 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 28 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 28 h par semaine et de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à raison de 28 h par semaine à compter du 1 er avril 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme, le 11 Avril 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 12/04/2023 et publication ou notification du 12/04/2023

